



Violences mutuelles et divorce

Par **LallaF**, le **13/06/2008** à **21:25**

Comment faire pour contre-attaquer des violences aggravantes ?

Par **JamesEraser**, le **14/06/2008** à **00:01**

[citation]Violences mutuelles et divorce[/citation]
Si elles sont mutuelles, elles sont aggravées pour chaque partie au regard du lien qui les unit ou unissait.
Balle au centre, à moins qu'il y ait des ITT, plus pour l'un que l'autre.
Cordialement